



# CONTRAT D'ENGAGEMENT Légumes

du mercredi 22 mai 2019 au mercredi 18 décembre 2019



Entre les personnes ci-dessous adhérent.e.s à l'AMAP « Champs Libres », à jour de leur cotisation annuelle

Et la SCIC,  
**Les Champs des possibles**  
 47, avenue Pasteur  
 93100 Montreuil  
 Représentée par Sylvain Péchoux,  
 son co-gérant  
 Hameau de Toussacq  
 77480 Villenaux-la-Petite  
 Tel. : 06 95 23 94 13  
[contact@leschampsdespossibles.fr](mailto:contact@leschampsdespossibles.fr)

NOM / Prénom (1<sup>ère</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 NOM / Prénom (2<sup>ème</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Mail (1<sup>ère</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 Tél. portable (1<sup>ère</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 Mail (2<sup>ème</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 Tél. portable (2<sup>ème</sup> personne) : \_\_\_\_\_

**PANIER COMPLET TOUS LES 15 JOURS**

**Nb de distrib = 16** (cf dates sur le calendrier colonne « panier complet distrib sem B-sem impaires » )

**Total = 352€** (16\*22€)

Le paiement s'effectue au choix en 1 chèque, 2 chèques ou 4 chèques

<input type="checkbox"/> <b>1 chèque de 352€</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Chq</th> <th style="width: 40%;">Numéro</th> <th style="width: 20%;">Débit</th> <th style="width: 30%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N°1</td> <td></td> <td>1 mai 19</td> <td>352 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Chèques à l'ordre suivant :  <b>"Les Champs des possibles"</b></p>	Chq	Numéro	Débit	Montant	N°1		1 mai 19	352 €	<input type="checkbox"/> <b>2 chèques : 165€, 187€</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Chq</th> <th style="width: 40%;">Numéro</th> <th style="width: 20%;">Débit</th> <th style="width: 30%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N°1</td> <td></td> <td>1 mai 19</td> <td>165 €</td> </tr> <tr> <td>N°2</td> <td></td> <td>1 sept 19</td> <td>187 €</td> </tr> </tbody> </table>	Chq	Numéro	Débit	Montant	N°1		1 mai 19	165 €	N°2		1 sept 19	187 €	<input type="checkbox"/> <b>4 chèques : 71.5€ , 93.50€, 93.50€, 93.50€</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Chq</th> <th style="width: 40%;">Numéro</th> <th style="width: 20%;">Débit</th> <th style="width: 30%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N°1</td> <td></td> <td>1 mai 19</td> <td>71,50 €</td> </tr> <tr> <td>N°2</td> <td></td> <td>1 juil 19</td> <td>93,50€</td> </tr> <tr> <td>N°3</td> <td></td> <td>1 sept 19</td> <td>93,50€</td> </tr> <tr> <td>N°4</td> <td></td> <td>1 nov 19</td> <td>93,50€</td> </tr> </tbody> </table>	Chq	Numéro	Débit	Montant	N°1		1 mai 19	71,50 €	N°2		1 juil 19	93,50€	N°3		1 sept 19	93,50€	N°4		1 nov 19	93,50€
Chq	Numéro	Débit	Montant																																							
N°1		1 mai 19	352 €																																							
Chq	Numéro	Débit	Montant																																							
N°1		1 mai 19	165 €																																							
N°2		1 sept 19	187 €																																							
Chq	Numéro	Débit	Montant																																							
N°1		1 mai 19	71,50 €																																							
N°2		1 juil 19	93,50€																																							
N°3		1 sept 19	93,50€																																							
N°4		1 nov 19	93,50€																																							

**Présentation du fonctionnement du Champs des possibles :**

- Les Champs des Possibles propose un espace-test agricole à des personnes souhaitant tester leur projet d'installation agricole.
- L'activité des maraichers qui fourniront les légumes en 2019 est hébergée juridiquement, fiscalement, socialement et comptablement par la coopérative pendant leurs tests d'activité.
- Les maraichers sont physiquement accueillis sur le site de la ferme de Toussacq, à Villenaux La Petite.

**Composition des paniers :**

- Le nombre de variétés de légumes (4 à 10) pourra varier ainsi que le poids (environ 5 kg pour un panier complet) en fonction de la nature des légumes proposés et de la saison.

**Partage des récoltes :**

- Les distributions ont lieu tous les mercredis entre 18h30 et 20h, aux Vergers de l'Îlot de Fontenay-sous-Bois (adresse : Sentier du Bois Guérin Leroux, Fontenay-sous-Bois).
- Ce lieu est mis à disposition gracieusement de l'AMAP par l'association « Les Vergers de l'Îlot » qui entretient et gère un verger communal.

**Paniers non récupérés en fin distribution :**

Les paniers non récupérés en fin de distribution ne sont pas remboursés. Les possibilités suivantes existent pour ces paniers.

Si l'une des ces solutions ne vous convient pas, vous pouvez rayer la possibilité

1. Les légumes restants peuvent être partagés entre les 3 ou 4 personnes ayant fait la distribution
2. Les légumes restants peuvent être repris par le maraicher pour qu'il les remette en chambre froide pour redistribution à l'ensemble des amapiens aux prochaines distributions. *Cela concerne uniquement les légumes de garde (pommes de terre, carottes, courges, ...)*
3. Pendant les vacances scolaires, les légumes restants peuvent être récupérés par le Secours Catholique et offerts à des familles fontenaysiennes dans le besoin
4. Les légumes restants peuvent être stockés dans la cabane de distribution pour don au Verger de l'îlot le jeudi matin, pour l'alimentation des animaux du verger, ou des événements organisés par l'association du Verger

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP résumés ci-dessous et disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France:

**Engagements de l'adhérent :**

- Pré financer la production.
- Assurer **au moins 3 ou 4 permanences** de distribution. Une proposition de répartition des permanences sera réalisée pour les 34 distributions de l'année.
- Se rendre **au moins 1 fois** sur la ferme pendant la durée d'engagement. Le calendrier des journées à la ferme sera communiqué dans l'année.
- Gérer le partage éventuel de son panier hors des distributions
- En cas d'inscription à un évènement, alerter qui de droit et gérer ses retards et ses imprévus.

**Engagements de l'espace-test agricole Les Champs des possibles**

- L'espace-test agricole Les Champs des possibles accueille et accompagne les maraichers dans leurs projets d'installation agricole.
- Il héberge juridiquement son activité et à ce titre est engagé solidairement sur l'ensemble des engagements des maraichers.
- L'espace-test agricole Les Champs des possibles rendra compte régulièrement à l'AMAP Champs Libres de l'accompagnement des maraichers dans leur projet d'installation agricole.
- En cas de défection du maraicher à l'essai avant la fin du terme du présent contrat, Les Champs des possibles s'engagent à rechercher une solution pour assurer la continuité des distributions de légumes. L'AMAP est chargée de désigner un référent qui fera le lien avec Les Champs des Possibles.

**Engagements des maraichers partenaires**

- Livrer chaque semaine ou quinzaine des produits de sa ferme, frais, de qualité et de saison, issus de l'agriculture biologique.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents sur sa ferme s'ils souhaitent participer aux activités organisées par l'association
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne

**Engagements communs**

- Les partenaires s'engagent à **partager les risques et bénéfices** naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les adhérents, un représentant de la SCIC Les Champs des Possibles, les maraichers et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent.e

Signature d'un représentant de la SCIC Les Champs des possibles

Calendrier 2019 : distributions / prix et vacances:

Distrib	semaine		Date	panier complet distrib sem B- sem impaires	Vacances scolaires
Distrib n°04/34	S21	impaire	mer 22 mai 19	22 €	
Distrib n°05/34	S22	paire	mer 29 mai 19		
Distrib n°06/34	S23	impaire	mer 05 juin 19	22 €	
Distrib n°07/34	S24	paire	mer 12 juin 19		
Distrib n°08/34	S25	impaire	mer 19 juin 19	22 €	
Distrib n°09/34	S26	paire	mer 26 juin 19		
Distrib n°10/34	S27	impaire	mer 03 juil 19	22 €	
Distrib n°11/34	S28	paire	mer 10 juil 19		Vac Eté
Distrib n°12/34	S29	impaire	mer 17 juil 19	22 €	Vac Eté
Distrib n°13/34	S30	paire	mer 24 juil 19		Vac Eté
Distrib n°14/34	S31	impaire	mer 31 juil 19	22 €	Vac Eté
Distrib n°15/34	S32	paire	mer 07 août 19		Vac Eté
Distrib n°16/34	S33	impaire	mer 14 août 19	22 €	Vac Eté
Distrib n°17/34	S34	paire	mer 21 août 19		Vac Eté
Distrib n°18/34	S35	impaire	mer 28 août 19	22 €	Vac Eté
Distrib n°19/34	S36	paire	mer 04 sept 19		
Distrib n°20/34	S37	impaire	mer 11 sept 19	22 €	
Distrib n°21/34	S38	paire	mer 18 sept 19		
Distrib n°22/34	S39	impaire	mer 25 sept 19	22 €	
Distrib n°23/34	S40	paire	mer 02 oct 19		
Distrib n°24/34	S41	impaire	mer 09 oct 19	22 €	
Distrib n°25/34	S42	paire	mer 16 oct 19		
Distrib n°26/34	S43	impaire	mer 23 oct 19	22 €	Vac automne
Distrib n°27/34	S44	paire	mer 30 oct 19		Vac automne
Distrib n°28/34	S45	impaire	mer 06 nov 19	22 €	
Distrib n°29/34	S46	paire	mer 13 nov 19		
Distrib n°30/34	S47	impaire	mer 20 nov 19	22 €	
Distrib n°31/34	S48	paire	mer 27 nov 19		
Distrib n°32/34	S49	impaire	mer 04 déc 19	22 €	
Distrib n°33/34	S50	paire	mer 11 déc 19		
Distrib n°34/34	S51	impaire	mer 18 déc 19	22 €	
non	S52	paire	mer 25 déc 19		Vac Noel
<b>Montant à payer</b>				<b>352 €</b>	
<b>Nombre de distributions</b>				<b>16</b>	